



Australian Government
Department of Social Services

Guide de communication des observations

*Évaluation du Cadre National de plaidoyer pour le handicap (NDAF)
(National Disability Advocacy Framework, NDAF)*

Avril 2022

Introduction

Les gouvernements au niveau fédéral, des États et Territoires ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un nouveau NDAF pouvant désormais faire l'objet d'une consultation publique.

Ce guide a pour objet d'aider les personnes handicapées et principales parties prenantes à faire part de leurs observations concernant le nouveau NDAF afin d'influer sur l'évolution future du plaidoyer en faveur du handicap.

Pourquoi soumet-on le Cadre à une évaluation ?

Depuis le tout premier NDAF publié en 2012, l'environnement du plaidoyer en faveur du handicap a beaucoup évolué. Il y a eu, entre autres, le lancement du NDIS, le programme national d'assurance invalidité (National Disability Insurance Scheme), qui a donné lieu à une consultation sur le NDAF en 2015, ainsi que la publication, en 2018, d'une fiche d'information sur le plaidoyer en faveur du handicap (Disability Advocacy Factsheet). La Commission Qualité et Garanties du NDIS (NDIS Quality and Safeguards Commission) fut établie en 2017 et la Commission d'enquête sur les violences, la maltraitance, les négligences et l'exploitation à l'égard des personnes handicapées (Royal Commission into Violence, Abuse, Neglect and Exploitation of People with Disability) le fut en 2019.

Une autre avancée significative a été la publication de la Stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031 (*Australia's Disability Strategy 2021-2031*) (la Stratégie) qui reconnaît que le plaidoyer contribue à garantir les droits des personnes et les aide à surmonter les difficultés d'inclusion et de participation à la communauté auxquelles elles sont confrontées.

Le 13 décembre 2019, l'ancien Comité de réforme du handicap (Disability Reform Council, DRC) a convenu¹ que tous les territoires seraient tenus de financer un plaidoyer indépendant en faveur du handicap. Le NDAF témoigne de l'engagement commun pris par les territoires pour un plaidoyer en faveur du handicap et le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec les États et Territoires dans la rédaction du nouveau NDAF.

La Réunion des ministres pour la réforme du handicap (Disability Reform Ministers' Meeting, DRMM) est un forum réunissant les ministres du gouvernement fédéral, des États et Territoires en charge des politiques du handicap. Il a pour objectif de faire avancer la réforme nationale en matière de politiques du handicap et de leur mise en œuvre. La DRMM a avalisé le projet de NDAF qui peut maintenant faire l'objet d'une consultation publique.

Le NDAF sera soutenu par un plan de travail de plaidoyer en faveur du handicap qui guidera la mise en œuvre de ses objectifs, principes et résultats. Les gouvernements au niveau fédéral, et États et Territoires seront, ensemble, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan de travail. Il s'inspirera des contributions de personnes handicapées et, selon le cas, s'alignera sur les Plans d'action ciblés de la Stratégie (Strategy's Targeted Action Plans). Le plaidoyer en faveur du handicap fait partie du Plan d'action ciblé de sécurité de la Stratégie (Strategy's Safety Targeted Action Plan) qui peut être consulté en cliquant [ici](#) (en anglais).

¹ L'Australie-Méridionale contestait à l'origine cette décision, mais a finalement soutenu le nouveau projet de NDAF.

Comment faire pour prendre la parole ?

Nous encourageons vivement toute personne en situation de handicap, ou toute personne ayant un lien avec le plaidoyer en faveur du handicap, à faire part de ses observations à propos du nouveau NDAF, également disponible sur DSS Engage. Pour ce faire, plusieurs options s'offrent à vous :

- Vous rendre sur le site Internet de la consultation sur DSS Engage.
- Envoyer vos observations par courriel à l'adresse disabilityadvocacysecretariat@dss.gov.au.
- Envoyer vos observations par écrit par voie postale à l'adresse suivante :
Disability Advocacy Policy
GPO Box 9820
Department of Social Services
Canberra ACT 2601

Si vous donnez votre avis en ligne sur DSS Engage, il vous sera demandé d'indiquer si vous consentez à ce que vos observations soient publiées sur le site Web du DSS (Ministère des Services sociaux).

Si vous faites part de vos observations par courriel ou par voie postale, veuillez indiquer si vous consentez à ce qu'elles soient publiées en ligne.

La date limite d'envoi de vos observations est le 3 juin 2022 à 17h

Comment rédiger vos observations ?

Veuillez répondre aux questions ci-dessous pour faire part de vos observations :

1. Estimez-vous que le nouveau NDAF englobe la vision que vous vous faites du plaidoyer ? Si ce n'était pas le cas, quels changements seraient suggérés ?
2. Les **principes** du NDAF permettent-ils selon vous d'orienter le plaidoyer en faveur des personnes handicapées dans un environnement en constante évolution, notamment dans le contexte du NDIS ? Si ce n'était pas le cas, quels changements seraient suggérés ?
3. Les **résultats** du NDAF sont-ils clairs et réalisables ? Faudrait-il en inclure d'autres ? Si tel était le cas, lesquels faudrait-il ajouter ?
4. Les **responsabilités, la réforme et les orientations politiques** du NDAF sont-elles pertinentes ou faudrait-il en inclure d'autres ?
5. Le NDAF **permet-il d'identifier ce qui est nécessaire** dans le contexte actuel et à venir du handicap ? Si ce n'était pas le cas, quels changements seraient suggérés ?
6. Avez-vous d'autres observations, commentaires ou idées à propos du NDAF dont vous souhaiteriez nous faire part ?

Si vous avez des questions sur le processus de consultation, veuillez envoyer un courriel à l'adresse disabilityadvocacysecretariat@dss.gov.au.

Que deviennent vos observations ?

Les observations recueillies dans le cadre de cette consultation serviront aux gouvernements au niveau fédéral, des États et Territoires pour finaliser le NDAF.

Une fois que les observations sur le NDAF auront été examinées, le NDAF final sera soumis pour approbation lors de la Réunion des ministres pour la réforme du handicap (Disability Reform Ministers' Meeting), puis téléversé sur le site Web du ministère des Services sociaux (Department of Social Services).